



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
Commandement de la zone maritime Méditerranée
Division « opérations »**

Toulon, le 25 octobre 2024
N° 501499 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Christophe Lucas
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur du littoral et de la mer de Corse

OBJET : demande de renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime (DPM) concernant la zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) de la baie de Sant'Amanza au droit du littoral de la commune de Bonifacio. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R. 2124-56) ;
b) votre courriel et dossier joint du 26 septembre 2024.

Par le courrier cité en référence b, vous sollicitez l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour la demande de renouvellement d'AOT concernant la ZMEL de la baie de Sant'Amanza à destination de la grande plaisance pour une durée de quinze ans.

Après analyse du dossier, je donne un avis conforme favorable à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ces installations, situées en zone Natura 2000, devront continuer à respecter les mesures de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité ;
- ces sites, qui ne sont habituellement pas utilisés pour des activités militaires, pourront toujours l'être par les unités des armées françaises en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Direction de la mer et du littoral de Corse – service gestion intégrée de la mer et du littoral – unité domaine public maritime 2A – pour Mr. Franck Dubois (franck.dubois@mer.gouv.fr ; dpm2a@mer.gouv.fr).

COPIES :

- REMAR MED/AEM
- Sémaphore de Pertusato
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV_OPS/SEC
- archives.